

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 77 (1894)

**Vereinsnachrichten:** Rapport du Comité Central pour l'année 1893-1894

**Autor:** Forel, F.A.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

I.

Rapport du Comité Central pour l'année 1893-1894.

*M. M.*

Nous pouvons constater en commençant ce rapport que notre société est prospère et active. L'association, la confédération de sociétés et d'hommes qui sont unis par un lien commun pour l'étude des sciences physiques et naturelles en Suisse, représente un ensemble important :

Membres ordinaires de la société helvétique	733
Membres honoraires . . . . .	75
Membres des 17 sociétés cantonales . . .	2764
Membres des 2 sections permanentes . .	271

10 commissions de notre société travaillant à des tâches spéciales et diverses.

Nos rapports avec les autorités fédérales et cantonales, les rapports de nos comités avec les sociétés cantonales, les sections permanentes et les commissions sont excellents. Nous pouvons regarder courageusement en avant en continuant notre mission intéressante et utile au bien et à la gloire de la patrie.

La position financière de la société n'est pas aussi brillante. Malgré la scrupuleuse économie que nous avons maintenue dans notre gestion, nous n'avons pas pu éviter un déficit à la fin de cette année. Le compte de la caisse centrale était

au 30 juin 1893 . . . . .	frs. 4491. 09
au 30 juin 1894 . . . . .	„ 4239. 17
Déficit de l'année courante	frs. 251. 92

Si les crédits ouverts à deux de nos commissions avaient été employés, le déficit aurait dépassé 750 francs. Il est vrai que nous avons eu cette année 409 francs de dépenses extraordinaires pour la conservation des blocs erratiques du Steinhof près de Soleure, en suite d'un crédit ouvert par l'assemblée générale de Bâle.

Vous le voyez, nous sommes loin d'être au large pour la situation financière. Nous devons continuer à être prudents et très prudents, jusqu'à ce qu'une bonne fortune nous soit échue par des legs, donations, présents ou autres recettes extraordinaires. Nous les sollicitons instamment des membres de la société et des amis de la science qui sont en mesure de le faire. Toute donation qui accroîtra le capital de notre fortune inaliénable sera de l'argent bien placé pour l'avantage de la science nationale en nous permettant de doter plus libéralement celles de nos commissions qui travaillent et veulent travailler. A ce propos nous mentionnons avec reconnaissance le don généreux qui nous a été fait par le comité annuel de la session de Lausanne; il a versé à notre capital inaliénable la somme de frs. 92. 40, le solde de son excellente gestion financière.

Si la caisse centrale, c'est-à-dire la fortune immédiatement à notre disposition pour les dépenses courantes, solde ainsi ses comptes par un déficit, il n'en est pas de même pour le compte d'ensemble de la société, ainsi qu'il résulte du résumé que notre questorat va présenter. Notre fortune générale s'est accrue de frs. 2233. 90 malgré les dépenses considérables que la commission géologique a eues à régler. Cette heureuse position résulte essen-

tiellement du succès encourageant qu'a rencontré parmi les membres et les amis de la société la souscription ouverte pour l'étude du glacier du Rhône; le compte de la commission des glaciers solde par un actif de frs. 6189. 18.

La gestion financière a été faite cette année, sous la direction du comité central, par M<sup>lle</sup> Fanny Custer, fille de notre regretté questeur, Dr. Hermann Custer à Aarau, décédé le 27 août 1893. D'après les pouvoirs que vous nous avez accordés, nous l'avons chargée à titre provisoire de cette gestion, après avoir obtenu de notre collègue M. le Prof. Dr. Mühlberg d'Aarau une promesse d'appui et de conseils, si elle en avait besoin. L'expérience que M<sup>lle</sup> Custer avait des affaires de la société, par le concours donné par elle pendant nombre d'années à son père dont elle était le fidèle secrétaire, était pour nous une gage d'une bonne tenue de nos intérêts financiers et administratifs. Notre attente n'a pas été trompée, et nous n'avons que des éloges et des remerciements à donner pour la manière correcte avec laquelle M<sup>lle</sup> Custer a accompli sa tâche compliquée.

Après étude approfondie de la question, après avoir consulté les membres les plus compétents et les plus autorisés de la société, nous vous proposons de mettre fin à l'état provisoire qui nous a régi l'année dernière, en nommant à titre définitif M<sup>lle</sup> Custer *questeur de la société*. Les comités et commissions qui ont le plus d'affaires avec le questorat sont unanimes à appuyer cette proposition.

Nos relations avec les sociétés cantonales et les sections permanentes ont été excellentes. Nous avons à statuer sur une demande de la société zoologique suisse qui s'est constituée l'année dernière sous la présidence de M. le Prof. Dr. Th. Studer à Berne, d'être reçue à

titre de section permanente de la société, au même titre et avec les mêmes droits que les sociétés géologique et botanique, ses sœurs aînées.

Nous avons eu à nous occuper de la Bibliothèque de la société. Sous la direction de la société cantonale bernoise qui contrôle les comptes établis par notre excellent bibliothécaire en chef, M. le Prof. Dr. J. H. Graf, notre collection de livres s'accroît sans cesse, et devient de plus en plus importante. Dans l'année courante son accroissement a été de plus de 900 volumes et brochures. Elle contient plus de 20 000 volumes. Il est donc temps de lui procurer des locaux plus convenables et plus commodes que l'agrégat compliqué des trois salles éloignées les unes des autres qu'elle occupe à Berne; il est temps surtout de pourvoir à son utilisation plus facile pour les membres non bernois de la société en les fournissant d'un catalogue complet et à jour.

Notre bibliothèque est logée, par suite d'un contrat entre la société cantonale bernoise et la bibliothèque de la ville de Berne, dans les salles de cette dernière institution. Or la bibliothèque de la ville obtenant de nouveaux locaux laissés libres par le transport du musée archéologique dans son palais neuf, la société cantonale bernoise nous a demandé de nouer des tractations pour demander une extension des salles qui nous sont réservées. La question étant compliquée, nous avons cru devoir charger une commission d'étudier l'affaire dans son ensemble et de nous faire rapport. Le rapport et les propositions vont vous être présentés par M.M. Th. Studer à Berne, F. Lang à Soleure et J. H. Graf notre bibliothécaire en chef à Berne et vous aurez à en délibérer.

Vu le grand nombre d'affaires administratives qui touchent à la bibliothèque, pour soulager la responsabilité

de notre bibliothécaire, et sur la demande personnelle de celui-ci, nous vous proposons la création d'une commission de la bibliothèque et de lui continuer des pouvoirs pour les années à venir.

Vous avez l'année dernière institué une commission des glaciers et vous l'avez chargée si les fonds nécessaires pouvaient être réunis par souscription volontaire de suivre à l'étude scientifique du glacier du Rhône, telle qu'elle avait été commencée par le Club alpin suisse, autrefois associé pour cette entreprise à notre société. (Voir Actes de Soleure 1869 et actes de Lausanne 1893.) Le rapport de cette commission nous dira quel a été l'heureux résultat de la souscription que nous avons ouverte. Si tôt que la somme nécessaire pour le début des travaux a été réunie, en vertu des pouvoirs que vous nous aviez donnés, nous avons noué des tractations avec le bureau topographique fédéral, qui nous a promis son précieux concours. Nous avons signé avec ce bureau un traité en date du 16/20 février 1894 (voir Annexe au rapport de la commission des glaciers) qui nous assure la collaboration généreuse et dévouée de cet institut et de ses savants ingénieurs pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 1899. Pendant ce temps nous chercherons à recueillir des fonds plus étendus et à assurer après cette date la continuation d'une entreprise qui fait honneur à la science suisse et qui doit être nécessairement poursuivie.

La commission géodésique a subi une grande perte dans la personne de son président le Prof. Dr. R. Wolf décédé à Zurich le 6 décembre 1893. Nous n'avons pas à célébrer ici les services rendus à la science suisse par ce regretté collègue; ils sont dans notre mémoire à tous. Conformément aux statuts, la commission s'est constituée à nouveau et a nommé comme président M. le

Prof. Dr. A. Hirsch à Neuchâtel qui nous présentera son rapport.

Pour la commission de publication de mémoires, conformément à vos décisions de l'année dernière nous avons maintenu à son crédit le total actif de son compte sans rien diminuer aux recettes normales de l'année. De cette manière la commission saura de quels fonds elle peut disposer et pourra établir les devis et projets de publication d'après les sommes qu'elle aura économisées les années précédentes. Cette commission a appris avec émotion la mort de son ancien membre et président M. le Dr. Louis de Coulon, décédé à Neuchâtel le 13 juin 1894. Coulon avait réorganisé et présidé la commission des publications de 1836 à 1849, et lui était resté associé jusqu'en 1874. Nous lui garderons un fidèle souvenir.

A propos de cette commission nous vous demanderons de prendre une décision définitive au sujet des tirages à part à assurer aux auteurs des mémoires. L'assemblée préparatoire de Lausanne s'en était occupée, et avait fait un préavis favorable aux propositions de la commission et du comité central. Mais un lapsus du secrétariat a négligé de ténoriser les décisions.

La commission sismologique avait négligé l'année dernière de nous présenter ses comptes pour l'époque 1892/93. Ces comptes nous ont été adressés en date du 10 avril 1894; ils soldaient par un reliquat actif de frs. 103.40. Nous les avons vérifiés et approuvés selon les pouvoirs qui nous avaient été donnés.

L'exposition nationale que Genève prépare pour l'année 1896 est une œuvre qui intéresse toute la Suisse, et notre société en particulier. Nous avons pu, sans crainte d'être démentis, assurer nos confédérés de Genève de la sympathie que l'entreprise trouvera auprès des

naturalistes suisses. Nous avons chargé notre collègue M. le Prof. Golliez, du comité central, d'étudier la participation éventuelle à l'exposition de notre société, de ses commissions, des sociétés cantonales, des sections permanentes dont nous sommes l'organe. Nous vous proposons de créer une commission chargée de préparer et d'organiser cette exposition des naturalistes suisses.

En fait de nouvelles nominations dans les commissions nous avons l'honneur de vous proposer.

1. Commission de la fondation Schläfli, en remplacement de MM. Schnetzler de Lausanne et Cramer de Zurich, démissionnaires: M. le Prof. Dr. L. de Fischer à Berne, M. le Prof. Dr. H. Blanc à Lausanne.
2. Commission de la Bibliothèque, création nouvelle: MM. Prof. Dr. F. Lang à Soleure, Th. Studer et J. H. Graf à Berne.
3. Commission de l'exposition de Genève, création nouvelle: MM. H. Golliez à Lausanne et C. de Candolle à Genève.
4. Commission géodésique en remplacement de M. R. Wolf décédé: M. le Prof. Dr. A. Riggenbach à Bâle.
5. Commission géologique, adjonction de 2 nouveaux membres: MM. Prof. E. Renevier à Lausanne et Prof. Dr. U. Grubenmann à Zurich.
6. Commission limnologique en remplacement de M. J. Coaz, démissionnaire: M. le Dr. J. Heuscher à Zurich.

Nos rapports avec les autorités fédérales ont été excellents et nous avons à exprimer au haut Conseil fédéral et à la haute Assemblée fédérale notre reconnaissance pour l'appui généreux et efficace qu'ils continuent à accorder aux études scientifiques que nous représentons en Suisse. Outre les crédits ordinaires alloués à nos

commissions géodésique, géologique et à notre commission des publications, la haute Assemblée fédérale a accordé à la commission géologique un crédit supplémentaire de frs. 10 000 pour régler les comptes des belles publications que vous avez admirées.

Vous nous avez chargé l'année dernière de prendre auprès de la Confédération l'initiative d'une demande d'acquisition en faveur du musée national des collections importantes recueillies au Schweizersbild à Schaffhouse par notre collègue, M. le Prof. Dr. J. Nüesch. Appuyés par des rapports circonstanciés présentés par MM. Franz Lang de Soleure, Th. Studer de Berne et Alb. Heim de Zurich nous avons en date du 24 octobre 1893 adressé notre demande au haut Conseil fédéral (Voir annexe). Elle a été accueillie avec bienveillance par M. le conseiller fédéral Schenk, chef du Département de l'Intérieur qui a mené à bien les tractations de cette affaire et les votes de l'Assemblée fédérale en juin 1894 ont assuré à la Suisse la conservation de ces précieux monuments archéologiques et paléontologiques, qui sans cette intervention étaient menacés d'être enlevés par l'étranger comme tant d'autres trésors nationaux. Notre société saura exprimer aux hautes Autorités fédérales la reconnaissance des naturalistes suisses pour cette munificence intelligente et utile.

Notre société a été invitée à se faire représenter aux XI<sup>e</sup> Congrès international de médecine à Rome en mars 1894. Nous y avons délégué notre collègue M. le Prof. Dr. M. Dufour à Lausanne.

Tell est le tableau général de la marche de notre association pendant l'année écoulée. L'activité des diverses commissions va être résumée dans les rapports spéciaux qui vous seront présentés.

**H. Golliez**, secrét.

**F. A. Forel**, prés.